



En Abitibi-
Témiscamingue

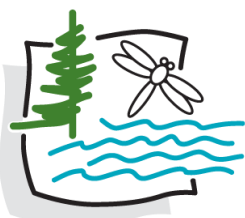
**CONSULTATION
RÉGIONALE**
sur la
BIODIVERSITÉ

RAPPORT DE CONSULTATION

Atelier régional sur le Plan Nature 2030

Rendez-vous de la biodiversité

10 novembre 2023



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Collaborateurs

Rédaction

Mélanie Arsenault, étudiante à la maîtrise en écologie, Groupe de recherche en écologie de la MRC Abitibi (GREMA)

Jonathan Kusa Kimbukusu, responsable de la démarche régionale du Plan Nature 2030, CREAT

Révision

Clémentine Cornille, directrice générale, CREAT

Andréa Lalanne, chargée de projets, CREAT

Mise en page

Mélany Grenon, adjointe administrative

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

255, avenue Principale, bureau 109

Rouyn-Noranda, Québec

J9X 5G7

Table des matières

1. Mise en contexte	4
2. Présentation de la consultation	4
Objectifs de la consultation	4
Déroulement de la journée	4
3. Portrait des invités et des participants	5
4. Méthode de travail	5
5. Déroulement et résultats des ateliers	6
Atelier 1 : Des cibles pour les enjeux de biodiversité	6
Atelier 2 : Des actions locales pour les enjeux régionaux de biodiversité	8
Atelier 3 : Priorisation pour la mise en œuvre des actions	8
Atelier 4 : Mobilisation des acteurs régionaux	9
6. Conclusion	11

1. Mise en contexte

La 15^e conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP-15) s'est déroulée à Montréal du 7 au 19 décembre 2023. Dès l'ouverture, le premier ministre, M. Legault, s'est engagé à doter le Québec d'un document stratégique, nommé Plan Nature 2030, visant à stopper et à inverser la perte de la biodiversité au bénéfice des générations actuelles et futures. C'est un plan ambitieux qui veut atteindre la majorité des cibles mondiales d'ici 2030 avec un budget historique de 650 millions de dollars.

Soucieux de respecter les engagements pris lors de la COP15 et les cibles du Plan Nature 2030, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), par l'entremise du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), a mandaté le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) de tenir un Rendez-vous régional de la biodiversité et de mobiliser les acteurs régionaux. En Abitibi-Témiscamingue, le Rendez-vous de la biodiversité s'est tenu le 26 octobre 2023 au Refuge Pageau à Amos. Il a permis de réunir, sur invitation, près d'une quarantaine d'intervenants de différents milieux (environnement, conservation, recherche, éducation, communautés autochtones, agriculture, faune, affaires municipales, santé, etc.).

2. Présentation de la consultation

Objectifs de la consultation

Le Rendez-vous régional de la biodiversité avait pour buts de : (1) discuter des enjeux de biodiversité en Abitibi-Témiscamingue et de prioriser des cibles ; (2) faire le point sur les actions réalisées et celles à prévoir ; (3) réfléchir à de nouvelles actions à mettre en œuvre et les prioriser et (4) s'appuyer sur la mobilisation du milieu pour assurer le succès des prochaines années.

Au cours de la journée, les participants ont pu identifier les initiatives autochtones et allochtones de conservation, de sensibilisation et d'éducation à la nature.

Déroulement de la journée

La journée, qui était animée par M. Jocelyn Pinet de VO2, s'est déroulée en plusieurs temps, avec des allocutions, des présentations pour amorcer la réflexion aux ateliers, des discussions en tables rondes et des questions de sondage Mentimeter. En guise de mot de bienvenue, la présidente du CREAT, M^{me} Jacinthe Chateauvert, a parlé de la richesse collective, de la poursuite des objectifs déjà entamés dans la région et de la mobilisation des acteurs.

La diffusion des vidéos de M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de M. Jean Lemire, émissaire aux changements climatiques et aux questions nordiques et arctiques du gouvernement du Québec, a permis aux participants de mieux comprendre le contexte et le cadre politique internationale et québécois du Plan Nature 2030.

À la fin de la journée, M. Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ), a présenté les prochaines étapes de la concertation régionale et le rôle de chacun des acteurs présents dans le processus. La présidente du CREAT, M^{me} Jacinthe Châteauvert, a enfin clôturé la journée en remerciant et en félicitant les participants pour leur travail.

3. Portrait des invités et des participants

Les invitations avaient été envoyées à près de 65 acteurs de la région impliqués dans le dossier de la biodiversité, notamment les secteurs suivants : municipalités, faune, forêt et territoire, éducation, recherche, environnement, conservation, santé, Premières Nations et autres (jeunesse, entreprises, sport). Des 40 répondants ayant confirmé leur participation, ce sont finalement 36 invités qui ont pris part à la consultation. Au total, 50 personnes étaient présentes dans la salle dont 14 membres de l'équipe (animateurs, preneurs de notes et logistique du CREAT, du RNCREQ et de l'UQAT). Nous avons noté la proportion plus importante de participants issus des municipalités, des organismes environnementaux et de conservation, ainsi que des universitaires (UQAT). Il aurait été intéressant de faire participer la jeune génération à la journée ainsi que le milieu des affaires pour élargir le public.

Une utilisation en direct de l'application Mentimeter a permis de mettre en évidence les attentes des participants et de broser un portrait global, par exemple : leur MRC ou région d'implication, le secteur qu'ils représentent et leurs attentes face à cette journée de discussion. Voici quelques attentes mentionnées par les participants : choisir des actions, broser un portrait des enjeux de la biodiversité et des solutions possibles, apprendre, contribuer et mettre de l'avant les priorités de la région, partager les connaissances et communiquer.

L'annexe 2 présente les réponses des participants en fonction des questions clés posées. À la fin de la consultation, tous les participants ont souligné, via l'application Mentimeter, le caractère positif de la diversité des enjeux, du respect entre les acteurs, de la bonne communication, de la poursuite des objectifs communs, de la volonté d'avancer ensemble, de l'écoute des acteurs impliqués, de l'intelligence collective et de l'engagement de tous les acteurs pour la protection de la biodiversité dans la région.

4. Méthode de travail

Pour favoriser la concertation des acteurs, la journée s'est déroulée sous forme d'ateliers en tables rondes. En sous-groupe, les participants étaient invités à échanger et à exprimer leurs idées, attentes, préoccupations, engagements, ainsi que leurs recommandations à l'égard du Plan Nature 2030. Il y avait au total cinq tables. Chacune comprenait une personne à l'animation, une à la prise de notes et six à huit participants. Une personne était également nommée porte-parole pour les restitutions en plénières en grand groupe.

Les tables avaient pour consigne de répondre aux questions posées et de se référer aux 4 axes et 14 cibles du Plan Nature 2030 projetées à l'écran et inscrites dans le cahier du participant, ainsi qu'aux enjeux soulevés par les conférenciers. Les discussions aux tables duraient de 30 à 45 minutes et les

plénières une quinzaine de minutes. Lors des ateliers 2 et 3, un chevalet a été utilisé ainsi que des Post-it sur lesquels les participants pouvaient inscrire leurs idées et suggestions pour ensuite les apposer sur le chevalet dans une des catégories prédéterminées.

5. Déroulement et résultats des ateliers

Atelier 1 : Des cibles pour les enjeux de biodiversité

Les participants ont, dans un premier temps, discuté afin de pouvoir identifier les cibles prioritaires régionales qui, selon eux, peuvent pallier les besoins et les enjeux présents en Abitibi-Témiscamingue. Une fois celles-ci identifiées, ils ont discuté de ce qu'il manque collectivement pour mettre en œuvre ces cibles. Dans un deuxième temps, ils devaient identifier les cibles pour lesquelles l'Abitibi-Témiscamingue est meneuse.

Les 3 cibles priorisées par le plus de participants sont les suivantes :

- Conserver 30 % des milieux (3)
- Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (5)
- Améliorer le partage des connaissances, la communication et la sensibilisation (13)

Dans la deuxième vague, les cibles suivantes ont ensuite été nommées :

- Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de ces dernières aux changements climatiques (1)
- Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires (2)
- Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec (4)
- Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État (9)
- Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources (11)

Que nous manque-t-il collectivement pour mettre en œuvre ces cibles ?

Voici les besoins les plus mentionnés :

- Un plus grand pouvoir d'action pour la protection de la biodiversité au niveau régional.
- Être mieux entendu, écouté par le gouvernement.
- Un accès aux données pour avoir un bon portrait de la biodiversité actuelle.
- Augmenter le nombre de recherches sur les connaissances du territoire, car nous ne protégeons pas ce que nous ne connaissons pas.
- Une vision commune entre les ministères et les paliers gouvernementaux pour pouvoir atteindre les cibles, car il y a un manque de cohérence dans leurs actions. Par exemple, certains aspects législatifs ou réglementaires qui régissent la foresterie empêchent d'atteindre la conservation de 30 % du territoire.
- Un système de suivi des actions réalisées sur le terrain. Il est important d'obtenir une rétroaction face à la réussite ou l'échec des actions et que celle-ci soit mesurée et partagée avec le public.
- L'implication des industries et des entreprises pour atteindre les cibles.

- Mettre de l'avant les services écosystémiques et avoir une vision plus globale qu'uniquement répondre aux besoins anthropiques. Les espèces qui suscitent un intérêt ou une valeur économique ne sont pas forcément des espèces parapluies.
- Cibler des territoires précis à grande valeur écologique et avec une diversité d'habitats pour les protéger.
- Obtenir une aide adaptée à chaque municipalité au niveau des ressources et du réseautage, car les plus petites n'ont pas le même poids et pouvoir d'action. Les municipalités ont aussi leur place dans les prises de décisions et dans l'application et le suivi des actions.
- L'importance d'une connectivité entre les aires protégées (petites et grandes) et de protéger la zone tampon qui entoure la périphérie de ces territoires.
- Soustraire de l'exploitation les territoires naturels et mieux les protéger.
- S'assurer que les pratiques d'exploitation ne sont pas nuisibles à la conservation des espèces présentes.
- S'inspirer des initiatives des Premières Nations qui protègent et utilisent le territoire pour leurs activités à faible impact sur l'écosystème.
- Une meilleure gestion et une adaptation de la législation entourant l'octroi de claims miniers. Nous avons conscience que certains détenteurs de claims (ou de concessions minières) choisissent de ne pas exploiter leur territoire. Il faudrait s'assurer de la pérennité de cette décision dans le temps, en cas de changement de détenteur ou propriétaire.
- Adapter les quotas de récoltes à la capacité de régénération de la forêt si l'on veut une récolte durable et abolir les obligations de récolter.
- Plus d'inspections et de suivi des engagements pris par les compagnies forestières.
- Réviser les objectifs de conservation des certifications de type Forest Stewardship Council (FSC) ou Sustainable Forestry Initiative (SFI).
- Un chef d'orchestre pour coordonner les actions de conservation. Il doit être un spécialiste qui a une vue d'ensemble.

Sur lesquelles de ces cibles l'Abitibi-Témiscamingue se démarque-t-elle comme meneuse ?

- La culture de concertation est une fierté et une particularité pour la région.
- L'intégration des connaissances et le leadership autochtone.
- Les entreprises et industries présentes sur le territoire sont ouvertes aux discussions et prêtent à s'engager et à collaborer dans l'application des solutions. Il est très important de continuer à les impliquer aux tables de concertation.
- L'agriculture durable de petites entreprises et de cultures extensives qui possèdent des superficies boisées et des prairies. L'agriculture a beaucoup moins d'impacts ici que dans d'autres régions.
- L'engagement pour le dossier des espèces exotiques envahissantes, la sensibilisation aux usagers et l'existence d'un comité régional.
- Il y a plusieurs efforts de protection d'espèces vulnérables et menacées, réalisés ou en cours, comme le projet sur les hiboux des marais.

Atelier 2 : Des actions locales pour les enjeux régionaux de biodiversité

L'atelier consistait à mentionner des actions qui sont déjà réalisées dans la région et en nommer d'autres qui sont à prévoir. Certains sous-groupes ont aussi ajouté une catégorie, soit les actions qui existent déjà, qui doivent continuer, mais qui ont besoin d'amélioration. Cet atelier a été réalisé à partir d'un support physique (un chevalet) où les participants y collaient des Post-it où leurs idées y étaient inscrites. Vous pouvez consulter le tableau récapitulatif de l'annexe 3 pour consulter toutes les actions mentionnées.

Les grandes idées ressorties sont :

- Faciliter l'accès aux programmes gouvernementaux de conservation de la biodiversité, qui sont parfois peu publicisés ou difficilement accessibles.
- Une meilleure application et un meilleur suivi des lois déjà existantes.
- Procéder à un plus grand déploiement des agents de la faune (gardes-pêche/chasse) dans la région.
- En concertation avec les différentes communautés, voir à impliquer davantage le leadership autochtone dans les efforts de gouvernance et de surveillance sur le terrain, sans attiser les risques de tensions entre allochtones et Premières nations.

Atelier 3 : Priorisation pour la mise en œuvre des actions

Durant cet atelier, une feuille de route a été élaborée pour la mise en place des actions choisies selon un calendrier de court terme (d'ici un an), moyen terme (2024-2027) et long terme (2027-2030) terme. Un tableau complet des réponses est disponible dans l'annexe 4. En voici les idées saillantes :

Court terme :

- Meilleure cohésion, consolidation, communication et réseautage entre les citoyens, les acteurs du milieu et la gouvernance, et entre les différents ministères.
- Meilleure application des lois déjà existantes.
- Accélérer le processus des aires protégées projetées ou étudiées.
- Création et déploiement d'une équipe mobile de services spécialisés afin d'aider les régions à atteindre leurs cibles et contrer le manque de main-d'œuvre régional.

Moyen terme :

- Régionaliser la gouvernance des enjeux liés à l'environnement.
- Augmenter l'accès public aux données environnementales.
- Déployer davantage de stations de lavage d'embarcations nautiques près des plans d'eau et réglementer leur utilisation.

Long terme :

- Mieux considérer et protéger les milieux humides et hydriques dans les pratiques forestières.
- Maintenir et augmenter les évaluations, les bilans de la situation, les suivis des actions réalisées.
- Continuer la sensibilisation et l'éducation préventive de la population et des générations futures.

Les indicateurs

Plusieurs indicateurs de succès des actions ont été énumérés par les participants. En voici les principaux :

- Cartographie et partage des résultats de suivis des actions mises en place.
- Le nombre de règlements municipaux ou provinciaux en matière de protection de l'environnement ou le nombre de personnes responsables de les appliquer ou le nombre de municipalités qui interdisent la plantation ou la commercialisation des plantes exotiques envahissantes sur leur territoire.
- Des bio-indicateurs recensés à des stations permanentes (présence et abondance des espèces exotiques envahissantes dans un plan d'eau, qualité des frayères dans un cours d'eau ou la qualité de l'eau par exemple).
- Développer une plateforme informative et interactive de type Météomédia de la biodiversité, accessible à tous.
- La mobilisation citoyenne (ex. : nombre de personnes aux consultations publiques).
- Le bilan et le contenu des prochains plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).
- Le nombre et la fréquence des rencontres (ex. consultations publiques, tables de concertation avec les acteurs, organismes et citoyens locaux, mais surtout, entre la gouvernance et les acteurs locaux).
- Le nombre de recherches en cours effectuées sur le territoire.
- Le nombre de stratégies ou pratiques forestières révisées et adaptées à la conservation de la biodiversité.
- Le nombre d'engagements réalisés dans le cadre du mandat de Plan Nature 2030.
- Le nombre de nouvelles instances mises en place (ex. CRDAT).
- Le nombre de nouvelles aires protégées.
- Le suivi de certaines espèces-parapluies pour avoir une idée de la santé de leurs écosystèmes.
- Implantation d'un code QR sur les embarcations nautiques afin d'avoir un suivi en temps réel de leur conformité au règlement sur le lavage obligatoire, comme cela se fait en Colombie-Britannique.
- Le nombre d'agents de la faune et gardiens du territoire présents ou déployés par région.
- Changement au cadre législatif pour la décentralisation du pouvoir.

Atelier 4 : Mobilisation des acteurs régionaux

L'atelier 4 était composé de trois questions qui ont été répondues à l'aide des Post-it affichés au tableau de chaque table.

Y a-t-il des éléments qui pourraient influencer votre adhésion au Plan Nature 2030 (freins et leviers) ?

Le tableau à l'annexe 5, décrit tous les différents freins et leviers qui ont été mentionnés durant cet atelier.

Comment coordonne-t-on la gouvernance du plan à l'échelle régionale ? Comment peut se structurer la gouvernance ?

Plusieurs pistes de solution ont été nommées :

- Il est important de régionaliser les actions, que le cadre réglementaire du plan soit adapté aux réalités de chaque région avec, si nécessaire, des actions additionnelles propres à chacune. Solution possible : créer un bureau de projets pour la biodiversité (comme le bureau des inondations par exemple), pour une gestion, régionale et indépendante du gouvernement, des actions, des suivis et de leur conformité. Ce bureau pourrait aussi prendre en charge la coordination des suivis entre les différents paliers de gouvernement et acteurs impliqués.
- Création et déploiement d'une équipe mobile de services spécialisés afin d'aider les régions (ou bureau de projets) à atteindre leurs cibles et contrer le manque de main-d'œuvre régional. Celle-ci pourrait desservir plusieurs régions.
- Instauration de cercles de réflexion dans les municipalités, comme les cercles de fermières d'autrefois.
- Une institution d'éducation comme l'UQAT pourrait aussi être un point central qui coordonne et facilite les communications et consultations entre les différents acteurs du milieu, pour se partager les connaissances déjà connues et développer de nouveaux projets de recherche sur ce qui est inconnu.

Carte d'engagement des acteurs : ce que je vais réaliser dans mon organisation pour réaliser les actions (OU ce que mon organisation va réaliser pour réaliser les actions) ?

À l'issue des échanges en atelier, les acteurs présents au Rendez-vous de la biodiversité ont manifesté leur volonté de contribuer à faire évoluer les façons de faire. Ils se sont vu remettre une « carte de souhaits » afin de proposer une série d'actions à mener, en fonction de ses zones d'influence, ainsi que leurs attentes vis-à-vis des partenaires régionaux d'ici 2027. Les annexes 6 et 7 présentent plus en détail les souhaits des participants. Voici quelques faits saillants :

- Les représentants municipaux montrent une volonté de renforcer la mise en place d'un système alimentaire durable, d'améliorer la réglementation sur les bandes riveraines et d'augmenter le pourcentage de protection et d'utilisation durable du territoire et des ressources.
- Le milieu de l'agriculture a mentionné la volonté de mieux intégrer la biodiversité dans le plan régional d'agriculture durable (PAD) et de poursuivre la sensibilisation des producteurs agricoles sur les bonnes pratiques agroenvironnementales.
- Le secteur de la forêt veut appliquer les résultats des recherches sur la biodiversité et les plantations forestières.
- Les représentants en environnement veulent accroître la sensibilisation du public, la mobilisation des connaissances en aménagement du territoire et en gestion de l'environnement et d'installer plus largement sur le territoire des stations de lavage aux accès à l'eau.
- Les acteurs de la conservation se promettent de prendre en considération la biodiversité dans les projets d'aménagement, d'identifier des moyens de suivi de la biodiversité dans les réserves les aires protégées et d'influencer les acteurs en périphérie des parcs sur les enjeux d'espèces exotiques envahissantes.

Évaluation de la journée

Avant de quitter le refuge Pageau, les participants étaient invités à déposer leurs cocardes dans des contenants, selon s'ils se sentaient très confiants, confiants ou peu confiants dans le succès des actions prioritaires au cours de la journée. Les résultats comptabilisés ont indiqué que 8 participants sont très confiants, 32 sont confiants et 5 sont peu confiants. Cette évaluation est positive et encourageante pour la suite.

6. Conclusion

Le Rendez-vous de la biodiversité, organisé par le CREAT, a mis en lumière les pistes de solutions pour enrayer la perte de biodiversité dans la région. En effet, avec une méthode de travail très participative, les acteurs présents ont partagé des idées en tables rondes et en plénières. Ils ont formulé des propositions d'action pour atteindre les objectifs du Plan Nature 2030 au niveau régional. Les participants ont fait rayonner les forces de la région qu'ils ont eux-mêmes mentionnées, dont la volonté de s'impliquer, de discuter et l'ouverture d'esprit de le faire avec des acteurs de différents milieux était très palpable. L'emphase des échanges était vers les solutions et les idées positives. Pour preuve, les résultats de l'enquête sur le niveau de confiance des acteurs dans la mise en œuvre du Plan Nature 2030 allaient aussi dans ce sens. Le CREAT est heureux d'avoir contribué à la réflexion du Plan Nature 2030 et souhaite pouvoir participer au maintien de la mobilisation.

Ce chantier de réflexions est loin d'être la dernière étape. Pour le CREAT, il sera nécessaire de continuer d'engager davantage d'acteurs de la région dans la démarche de protection de la biodiversité. Dans les prochains mois, le gouvernement du Québec annoncera le contenu du Plan Nature 2030 avec les résultats des 17 activités de consultation régionale. Puis, une mobilisation des fonds nécessaires sera relâchée à des structures régionales par le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre des actions identifiées pour contribuer aux cibles du Plan Nature 2030.

En Abitibi-
Témiscamingue

CONSULTATION
RÉGIONALE
sur la
BIODIVERSITÉ

